

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 17/10/2022

Délibération N° 17/10/2022 10

**TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE
AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS**

=====
L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 11 octobre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Maggy JANSSOONE, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« La commune a prévu au budget 2022 le changement de 347 lanternes énergivores par des ampoules leds dans les dispositifs d'éclairage public.
Ces travaux sont éligibles au Fonds de concours Transition énergétique mis en place par la Communauté urbaine d'Arras.

Le plan de financement de ces travaux s'établit ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Fourniture et pose de 347 lanternes leds	279 996,00 €	Fonds concours énergie CUA 49,5%	138 800,00 €
		Fonds propres commune 50,5 %	141 196,00 €
TOTAL	279 996,00 €	TOTAL	279 996,00 €

Il est proposé au conseil municipal

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser M le Maire à solliciter le Fonds de concours Transition énergétique auprès de la Communauté urbaine d'Arras et à signer tout acte relatif à ce dispositif. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le 18 octobre 2022
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,

